

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-CF835

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'égalité des investissements publics sportifs à destination des femmes et des hommes. Ce rapport peut prendre en compte non seulement les investissements réalisés en matière de sport professionnel, mais aussi de sport amateur et occasionnel.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander la remise d'un rapport sur l'égalité des investissements publics sportifs à destination des femmes et des hommes.

La place des femmes dans le sport est de plus en plus questionnée. Celles-ci sont souvent dissuadées de pratiquer des sports dits « masculins », tandis que ceux dits « féminins » sont dévalorisés. Les sportives de tous niveaux sont parfois raillées, souvent peu prises au sérieux et ce jusque dans les compétitions de très haut niveau où elles dénoncent une médiatisation et des salaires et financements au rabais.

La conscience de ces injustices est de plus en plus importante, que ce soit chez les femmes sportives ou dans la population en général, et l'attente d'action publique en ce sens est devenue prégnante. La coupe du monde de football féminine en 2019, qui s'est déroulée en France, en a été une bonne illustration : exceptionnellement plus médiatisée qu'à son habitude, elle a rempli les stades et établi un véritable record d'audience internationale, de 30 % supérieure à celle de l'édition précédente.

Nombreuses sportives de haut niveau, comme la « Ballon d'Or » suédoise Ada Hegerberg qui a boycotté la compétition, ont à cette occasion dénoncé le manque de considération et d'investissement dans leur discipline et leurs conséquences sur la pratique sportive féminine.

L'investissement public et sa répartition est un enjeu-clé de cette inégalité, puisque s'y joue en partie la construction de cette inégalité dans la variété, la régularité, l'accessibilité et la performance de la pratique féminine du sport. Yves Raibaud et d'autres géographes ont ainsi démontré l'inégalité patente entre les investissements sportifs à destination des hommes et ceux réalisés pour les femmes. Il est donc question, par ce rapport, de s'assurer que l'investissement public dédié au sport bénéficie autant aux femmes qu'aux hommes.

En ce sens, il pourra, à l'issue du rapport, sembler nécessaire d'opérer un « rattrapage » à destination des femmes, qui ne sont destinataires que d'une infime partie de cet investissement public (les cours de tennis, les skate-parc, les stades étant majoritairement occupés par des hommes), ainsi que pour les encourager à continuer ou développer une pratique régulière du sport.

Qu'il s'agisse des investissements réalisés à destination des professionnel·le·s ou de ceux réalisés pour les amatrices et amateurs, les inégalités sont encore frappantes. Par un phénomène culturel d'éviction, les femmes sont moins nombreuses à pratiquer du sport et de surcroît les investissements portant sur des activités qui les concernent plus majoritairement ne sont pas les mêmes.

Il nous semble important, afin de lutter contre cette inégalité, de bénéficier d'un rapport chiffré détaillé, afin de lutter contre l'éviction des femmes de cette activité et d'encourager le sport féminin en le valorisant financièrement autant que le sport masculin.